

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

**COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES
DU 29 MARS 2018**

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	13
- Nombre de présents :	7
- Nombre de votants :	9
- Convocation du Comité de Gestion le :	13.03.2018
- Convocation distribuée le :	14.03.2018
- Affichage du compte-rendu le :	05.04.2018

PRESENTS :

- MME SIMONNET, M. LAURENT, Membres du Conseil Municipal
- M. CARDINAL, Représentant de l'Education Nationale
- MME RANNOU, MME BALTHAZARD, M. KUHLER, Représentants des parents d'élèves

Avec voix consultatives : M. MASSON, MME PICARD-MORLOT, MME DESCHASEAUX, MME LAURENT, MME WINTER, Directeurs des écoles

POUVOIR :

- MME POYDENOT à M. LAURENT
- MME NAVARRETE DEL MANCINO à MME RANNOU

ABSENTES :

- MME PAGELOT, Membre du Conseil Municipal
- MME LEROY, Représentante du Préfet
- MME HARBIL, Représentants des parents d'élèves

M. BREUILLE ouvre la séance et fait lecture des pouvoirs.

1. Transmission électronique des actes au contrôle de légalité

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 21 juin 2010, la Caisse des Ecoles d'Essey-lès-Nancy a acté le principe de la transmission par voie dématérialisée à la préfecture des actes soumis au contrôle de légalité et signé la convention correspondante avec le représentant de l'Etat.

La Caisse des Ecoles ayant procédé, à la fin de l'exercice 2017, à la désignation d'un nouvel opérateur de transmission, après un premier changement intervenu en 2012, il apparaît nécessaire de procéder à l'intégration, par voie d'avenant, dans la convention signée le 26 juillet 2010, du nouveau dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité.

PROPOSITION

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention relative au contrôle de légalité dématérialisé signée le 26 juillet 2010 portant changement d'opérateur de transmission.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

2. Compte administratif et compte de gestion 2017

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 384,54 €				1 384,54 €
Opérations de l'exercice	73 293,59 €	75 326,08 €	- €	- €	73 293,59 €	75 326,08 €
Total	73 293,59 €	76 710,62 €	- €	- €	73 293,59 €	76 710,62 €
Résultats de clôture		3 417,03 €				3 417,03 €

En volume, les réalisations de la Caisse des Ecoles ont reculé de près de 8 % en 2017 (- 6.158 €).

L'étude de la situation financière de l'établissement laisse apparaître un solde excédentaire de clôture de 3.417,03 €, en progression par rapport à celui de l'exercice précédent de 1.384,54 €.

Plus particulièrement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 73.293,59 € en 2017 (contre 79.452 € en 2016), pour 75.326,08 € de recettes dans la même section (contre 77.471,90 € en 2016), hors résultats reportés de l'exercice antérieur.

Cette évolution s'explique principalement par le recul de la fréquentation des établissements scolaires avec la diminution du nombre d'élèves accueillis (- 20 élèves sur les deux dernières années scolaires), les principaux postes en repli étant ceux relatifs à l'achat des fournitures scolaires (- 3.069,30 €) et à l'organisation des séjours en classes de découverte (- 4.629,50 €).

Les crédits dédiés aux subventions allouées aux coopératives scolaires ont, en revanche, progressé de 1.079,10 € suite au report sur 2017 du versement d'une fraction des subventions de l'exercice 2016 relatives aux transports.

Le volume des recettes a également reculé sur l'exercice 2017 (- 2,8 %) avec la contraction de la subvention d'équilibre versée par la ville d'Essey-lès-Nancy (- 6.641,36 €), dont le montant est indexé sur l'évolution des dépenses de l'établissement.

Dans le détail, certains postes de recettes ont progressé et notamment :

- les participations des usagers à l'organisation des séjours en classes de découverte avec la mise en œuvre d'une nouvelle grille tarifaire, en dépit du recul du nombre de participants (+ 3.642 €) ;

- les participations des coopératives scolaires au marché mutualisé de transport (+ 1.204 €).

Concomitamment à l'adoption du compte administratif, il appartient à l'assemblée délibérante d'arrêter le compte de gestion 2017, communiqué par Monsieur le Trésorier Principal d'Essey-lès-Nancy, qui retrace toutes les opérations comptables passées au titre de l'exercice 2017.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion, il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles d'approuver le document du comptable.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles d'approuver le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et après que le Président se soit retiré, sous la présidence de Mme SIMONNET, accepte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2018.

3. Budget primitif 2017

EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2018 de la Caisse des Ecoles.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et recettes à 81.201,70 €, pour la seule section de fonctionnement, en progression de 0,5 % par rapport au budget primitif de l'exercice précédent. Le présent budget intègre l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion.

Plus précisément, le budget primitif 2018 a été élaboré dans le prolongement des orientations débattues lors de la réunion du comité de gestion le 18 janvier 2018.

En dépit du recul du nombre d'élèves fréquentant les établissements scolaires de la ville, les dépenses de fonctionnement devraient être en progression en raison du réalignement des coûts de transport liés à l'organisation des classes de découverte sur les tarifs initiaux du marché (+ 890,90 €).

En revanche, les dépenses de fournitures scolaires et les subventions versées aux coopératives devraient reculer avec leur indexation directe sur le nombre d'élèves accueillis.

Avec une progression de 5 % des tarifs unitaires de séjours en classes de découverte, les dépenses de prestations de service devraient évoluer de 450 € en 2018 à fréquentation quasiment identique (90 bénéficiaires potentiels contre 91 bénéficiaires potentiels l'exercice précédent).

S'agissant des recettes de fonctionnement, la participation de la commune de Dommartemont devrait progresser légèrement avec 2 enfants supplémentaires accueillis dans les écoles de la ville.

Considérant enfin l'évolution de l'excédent reporté à la clôture de l'exercice précédent (- 2.032,49 €), la Caisse des Ecoles sollicitera, auprès de la ville d'Essey-lès-Nancy, le versement d'une subvention d'équilibre de 53.539,67 €, en repli de 6.019,97 € par rapport à celle versée en 2017.

PROPOSITION

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2018 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

4. Questions et informations diverses

- Point sur les inscriptions scolaires

Mme LANZONI indique aux membres du comité de gestion que les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2018 ont débuté le 1^{er} février et s'achèveront le 30 mars 2018.

Elle présente les effectifs inscrits à ce jour :

Ecoles maternelles	Delaunay	Galilée	Prévert
Enfants nés en 2015	11	13	32
Enfants nés en 2014		01	

Il y a 1 inscription en attente d'une famille du CADA

Ecoles élémentaires	Ecole de Mouzimpré	Ecole du centre
Enfants nés en 2012	33	25
Enfants nés en 2010	01	
Enfants nés en 2011		01

Elle ajoute que les dépôts des demandes de dérogation auront lieu entre le 3 avril et le 11 mai 2018.

Quelques familles, dont le périmètre de résidence est l'école Galilée, souhaiteraient une dérogation scolaire pour l'école Delaunay au motif d'un ainé scolarisé à l'école Mouzimpré.

Mme DEMETZ précise que les directeurs des écoles seront conviés à une réunion au cours de la semaine 20 afin de faire le point sur les demandes de dérogations.

M. BREUILLE souhaiterait un comparatif avec les inscriptions scolaires de l'an dernier.

Mme LANZONI indique qu'à la même date l'an dernier, il n'y avait que 4 inscriptions pour l'école Delaunay, le changement de périmètre scolaire (évoqué lors de la dernière Caisse des Ecoles) a donc été bénéfique.

- Scolarisation obligatoire dès 3 ans

M. CARDINAL évoque la scolarisation obligatoire des enfants de 3 ans à la rentrée de septembre 2019. Très peu d'enfants ne sont pas scolarisés à 3 ans sur la circonscription.

- Wifi

M. LAURENT évoque les problèmes rencontrés avec le wifi qui ne fonctionne pas encore. Des mises au point sont en cours pour régler les problèmes.

- Visiophones

M. BREUILLE demande si les visiophones fonctionnent dans toutes les écoles ; ce qui est confirmé par les directeurs des écoles.

Mme DESCHASEAUX précise qu'il y a un problème avec le portail de l'école maternelle Delaunay, il faut le claquer pour qu'il se ferme et les parents n'osent pas forcément. Il peut donc parfois arriver qu'il reste ouvert pour un petit laps de temps, le temps de s'en apercevoir et d'aller le fermer. Il est proposé de faire des affiches indiquant aux parents et/ou visiteurs de claquer le portail.

Mme LAURENT a constaté qu'il y a un bras ferme-porte sur la porte intérieure de la nouvelle classe (classe 4), elle souhaiterait qu'il y en ait sur les portes extérieures de l'école.

➤ Retour à la semaine de 4 jours

M. MASSON fait remonter une question qui a été abordée par les enseignants lors du dernier conseil d'école. Certains s'interrogent de savoir si les horaires de classe seront remis en cause par le retour à la semaine de 4 jours. Il ajoute que les questionnaires distribués indiquaient que dans l'éventualité d'un retour à 4 jours, les horaires de classe seraient les suivants : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

M. BREUILLE confirme ces horaires. Mme SIMONNET ajoute que la commune a des impératifs d'horaires notamment concernant la restauration scolaire.

➤ APC

M. MASSON indique que d'ajouter 1h15 d'APC à la journée de classe finissant à 16h30 ne serait pas bénéfique pour les enfants, les journées seraient trop longues. Il faudrait peut-être étudier une autre possibilité, scinder les APC en deux temps de 45 minutes.

Il ajoute qu'il faut une concertation avec les équipes du pôle jeunesse pour la gestion de ce temps périscolaire et pour la passation des enfants inscrits en APC et au périscolaire.

Mme PICARD-MORLOT s'interroge si une harmonisation des temps d'APC est obligatoire dans les écoles de la commune.

M. CARDINAL répond que cela n'est pas obligatoire mais souhaitable, il ajoute que cela fait partie des caractéristiques de la ville, cela doit être un choix d'équipe en concertation avec les services communaux et non un choix individuel qui pourrait être remis en cause à chaque rentrée scolaire et à chaque changement de l'équipe éducative.

Mme SIMONNET ajoute qu'une réunion de concertation avec les responsables du pôle jeunesse et les écoles est prévue afin d'évoquer le retour à la semaine de 4 jours.

M. BREUILLE précise qu'une réunion publique aura lieu début juin afin d'exposer les modalités de ce changement.

➤ Cour de l'EAC

M. MASSON invite M. BREUILLE à venir constater l'état de la cour. Des barrières ont été installées par les services techniques pour sécuriser les zones de dangerosité (au nombre de 3) mais il juge que cela reste dangereux pour les enfants qui risquent de se blesser.

➤ TBI

M. MASSON souligne que les TBI des classes de Mmes NOEL et MELLE sont toujours défectueux. M. IUNG (directeur des services techniques) a conseillé de jouer sur les contrastes et la luminosité mais cela s'est avéré être inefficace, l'écran devient illisible. Il a été dans une autre école qui avait les mêmes difficultés et ils ont dû changer le projecteur.

➤ Classe 4 - école Prévert

Mme LAURENT remercie la mairie pour la pose de panneaux d'isolation phonique dans sa classe ainsi que pour la mise en place de la pompe à chaleur qui a permis d'avoir une température plus convenable dans la classe. Elle remercie également les agents des services techniques qui ont résolu le problème de la peinture magnétique qui n'était pas assez efficace.

M. BREUILLE souligne que les travaux de reconstruction de la classe 4 ont été menés par un architecte pour un coût initial de 400 000 € mais qu'il a fallu ensuite remédier à ces problèmes.

➤ Classe de Mme MELLE – EAC

M. CARDINAL remercie lui aussi les services de la ville pour le déménagement rapide de la classe de Mme MELLE.

La séance est levée à 18h45.

Pour Extrait,

**Pour le Président
Et par délégation de signature,**



Christine SIMONNET

